

07/08

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016****Présents :**

Emma ARCHER, Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Clément DELORAS, Maxime GABORIT, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN, Hugo LABART, Myrtille PUISEUX, Victor RENAUDIER.

Absents ou excusés

Sebastien ENNING, Alessandro MARIANI (procuration donnée à Gessica JEAN), Pap NDIAYE (Procuration donnée à Frédéric GROS), Pauline PANNIER, Jeremy PERELMAN (procuration donnée à Frédéric GROS), Agnès VAN ZANTEN, Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERC	co-directrice de la scolarité,
Anne LESEGRETAIN	responsable du service des admissions
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire,
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante,
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales et des échanges
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité.

*

* *

I. Point d'information sur les doubles diplômes internationaux et les étudiants étrangers en échange à Sciences Po	2
II. Présentation du bilan 2016 des admissions	8
III. Reconnaissance des associations (partie 2)	11
IV. Initiatives étudiantes V. Définition du contenu du socle commun de formation pour les responsables associatifs	12
V. Définition du contenu du socle commun de formation pour les responsables associatifs	14
VI. Validation de la convention-cadre pour les associations permanentes	16
VII. Validation du relevé de décisions de la Commission de la Vie étudiante du 18 octobre 2016	18
VIII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 3 octobre 2016	18
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

La séance est ouverte à 8 h 37 par Clément DELORAS.

**I. POINT D'INFORMATION SUR LES DOUBLES DIPLOMES INTERNATIONAUX ET LES
ETUDIANTS ETRANGERS EN ECHANGE A SCIENCES PO**

a) Exposé

Francis VERILLAUD

Le premier sujet concernant les doubles diplômes internationaux, et le second portant sur les étudiants étrangers en échange à Sciences Po, je vais séparer les deux qui sont de nature différente.

En premier lieu, l'idée était de satisfaire votre curiosité sur l'offre qui est faite aujourd'hui en matière de doubles diplômes internationaux. Vous en avez eu une liste complète dans votre dossier. Vous aurez constaté qu'il s'agit d'une carte assez exceptionnelle qui concerne 50 programmes de doubles diplômes : 19 doubles diplômes proposés au niveau Bachelor, 28 au niveau Master et 3 au niveau PHD. Cela couvre donc l'ensemble de la structure de formation de Sciences Po, ce qui est tout à fait important là aussi, car nous ne nous sommes pas concentrés sur une seule partie de l'offre de formation. Vous constaterez également que ces doubles diplômes concernent 35 universités partenaires aussi bien en Europe, dans les Amériques (y compris l'Amérique latine), en Asie et en Australie. Le terme de « partenaire » est particulièrement important, car il s'agit de partenaires d'excellence. Dans certains cas, cela implique que plusieurs doubles diplômes sont concentrés avec le même partenaire. Ce n'est pas indiqué dans le document que je vous ai transmis, mais le nombre d'étudiants présents à l'intérieur de ces doubles diplômes s'élève autour de 1200, sachant que les étudiants sont à la fois chez nous et chez nos partenaires, car ils sont membres de notre institution pendant toute la durée de leurs études.

Je souhaiterais simplement montrer qu'à travers la richesse qui est proposée ici, il y a une ligne directrice. Ces doubles diplômes ne sont pas nés les uns après les autres sans rapports et sans obéir à une intention. À Sciences Po, les programmes de doubles diplômes sont le fruit d'une stratégie. Le premier double diplôme fut initié en collaboration avec l'université de Columbia, même si nous avions eu auparavant un précurseur avec un programme conjoint franco-allemand avec la Freie Universität de Berlin. Ces programmes ont été inventés pour et par Sciences Po, il y a quinze ans, pour soutenir une stratégie de positionnement de nos formations à l'international – et je crois que c'est désormais chose faite. L'attractivité internationale de Sciences Po repose donc en partie sur la très forte visibilité de ces programmes de doubles diplômes.

Le premier double diplôme (avec l'université de Columbia) a été créé au niveau Master dans le domaine des International Affairs, à une époque où l'école PSIA (École d'affaires internationales de Science Po) n'existait pas. Aujourd'hui, bien évidemment, la plupart des doubles diplômes dans le domaine des affaires internationales font partie de PSIA. Ces doubles diplômes reposaient sur deux idées fortes :

- Recruter, avec le partenaire choisi, des étudiants du monde entier pour qu'ils suivent un même cursus. Il ne s'agit pas d'échanger des étudiants comme c'est le cas dans le cadre des doubles diplômes de nos concurrents et amis d'HEC ou dans les autres écoles et universités. Les étudiants de ces universités ou écoles iront dans l'autre université et obtiendront les deux diplômes. Ce n'est pas ce que nous avons construit à Sciences Po. Nous nous mettons en accord avec un partenaire, et nous recrutons ensemble des étudiants qui deviennent, du premier au dernier jour, des étudiants des deux institutions à la fois. Ils suivront un cursus qui commence, jusqu'à présent, toujours à Sciences Po et qui se termine toujours chez notre

partenaire, afin d'obtenir les deux diplômes à la fin du cursus. Ainsi, ce sont des étudiants de Sciences Po d'un bout à l'autre, ce qui implique toute une série de réflexes et de réflexions.

- Délivrer les deux diplômes. En l'occurrence, si je prends le cas de Columbia, il s'agit du Master de Columbia en International Affairs et le Master équivalent de PSIA.

En premier lieu, le modèle s'est imposé à Sciences Po en Master, car c'est à ce niveau que la demande était la plus forte, et que l'intégration et l'articulation étaient les plus aisées pour des programmes de deux ans chez nous et notre partenaire. Ensuite, il s'est étendu au niveau Bachelor et PhD. Selon le modèle que je viens de vous indiquer, nous avons 9 nouveaux diplômes au niveau Bachelor avec de très bonnes universités, et toujours cette intention qui vise à positionner la formation de Sciences Po pour obtenir une reconnaissance mondiale.

Au départ, nous nous sommes tournés vers les États-Unis avec l'une des meilleures universités américaines qui fait partie de la Ivy League. Cela nous a permis d'avoir une reconnaissance mutuelle avec les États-Unis. Sur cette base-là, nous avons ensuite développé les mêmes projets et les mêmes programmes avec des universités en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Australie. C'est une stratégie qui met en avant le choix du partenariat et la reconnaissance de l'autre. Ce point est important. En effet, vous le suivez aujourd'hui ainsi que dans la presse, certaines universités ouvrent des campus à l'étranger (campus offshore). On pourrait se demander pourquoi Sciences Po n'en fait pas de même. Je pense que la politique des doubles diplômes est une réponse à cette question. Avoir 1200 étudiants, dans les doubles diplômes de Sciences Po, équivaut à avoir un campus offshore, mais qui serait démultiplié dans plusieurs endroits choisis, et qui serait basé sur la reconnaissance mutuelle avec un partenaire. Cela met en exergue des valeurs et notamment celle de l'échange. Je ne vais pas chez le voisin pour imposer ma formation et montrer que je suis le meilleur, je vais travailler une formation que je vais partager avec le voisin. Ce qui est totalement différent. Je pense que Sciences Po peut s'honorer de la nature même de son développement international.

Je souhaiterais donner quelques caractéristiques sur l'aspect pédagogique de ces doubles diplômes :

- Le premier point concerne la symétrie du temps d'étude à Sciences Po et dans l'institution partenaire, soit un an dans chaque institution, ce qui implique une reconnaissance de souveraineté mutuelle. Les curricula sont ajustés, de telle sorte qu'il y ait une logique pédagogique entre les deux années d'étude successives.
- Le respect des enseignements existants. Nous n'inventons pas des enseignements spécifiques pour ces doubles diplômes. Les enseignements des deux établissements sont ajustés pour pouvoir former les deux années de formation suivant une logique qui permet d'aboutir à deux diplômes ainsi qu'à l'entrée du marché du travail correspondant. La seule dérogation que nous avons, c'est que nous essayons de mettre en place systématiquement au moins un séminaire commun aux deux établissements, de façon à préparer la cohorte d'étudiants pour le franchissement d'une université à l'autre.
- L'obtention des deux diplômes (déjà évoqué précédemment).
- Les règlements des deux institutions sont appliqués et respectés pour l'ensemble du cursus. Il n'y a pas de dérogation. Les étudiants obtiendront le diplôme, car ils auront répondu à l'ensemble des qualités et des exigences qui sont demandées dans le cadre des règlements existants.
- Le point important que je soulignais tout à l'heure concerne les admissions communes. Les étudiants sont candidats au programme des doubles diplômes, et le jury qui sélectionne ces étudiants est commun aux deux établissements. Chacun des établissements respecte donc ses propres critères de sélection.
- Les étudiants suivent un cursus commun d'un bout à l'autre. On forme une cohorte d'étudiants qui va développer son cursus pendant deux ans (Master) ou quatre ans (Bachelor).
- Enfin, un dernier point qui a toute son importance, dans la plupart des cas la langue d'enseignement est l'anglais afin de pouvoir recruter mondialement et positionner les formations de Sciences Po à travers les partenariats de haut niveau qui sont fixés avec les

doubles diplômes, sachant que les étudiants qui viennent en France apprennent le français ou s'intéressent à la langue française.

Les deux institutions ont un véritable intérêt à créer ces doubles diplômes, et il est très important qu'ils en aient envie afin de prendre la responsabilité des étudiants qui vont suivre ces parcours très riches. Le second élément d'importance concerne le choix des partenaires et des pays. Les choix se sont d'abord portés sur les pays industrialisés, et, aujourd'hui, nous développons de plus en plus de possibilités dans d'autres pays (essentiellement des pays émergents). Nous avons essayé de construire des doubles diplômes dans des régions où il était moins évident d'être présent, car il fallait trouver exactement la qualité que nous souhaitions pour une double reconnaissance.

En conclusion, c'est une stratégie qui porte ses fruits. Si l'on examine les procédures d'admissions par lesquels les étudiants internationaux peuvent être candidats à Sciences Po lors de cette rentrée : il y avait environ 12 000 prospects (étudiants entrés dans notre outil d'admissions) pour au total 5 500 candidats qui ont rempli un dossier d'admission complet (toute procédure et tout niveau confondus). La répartition des étudiants candidats à des programmes de doubles diplômes se fait comme suit : un tiers des candidats à PSIA, un quart pour l'ensemble des Masters et 38% dans le cadre du collège. Tous les doubles diplômes obéissent à cette logique-là. Tant que nous menons cette politique, l'idée est de dialoguer avec vous, et de voir quelles sont les questions que vous vous posez, ainsi que les pistes que vous aimeriez que l'on suive en matière de développement de nouveaux doubles diplômes. Les écoles à Sciences Po sont très demandeuses.

Aujourd'hui, il y a des projets avancés pour 6 nouveaux doubles diplômes au niveau Master :

- Un double diplôme avec l'université Bocconi de Milan et l'École d'affaires publiques,
- Un programme avec King's College London, qui est passé par vos conseils et qui a été fait avec PSIA,
- L'École du management et de l'innovation souhaite pouvoir établir des bases avec un certain nombre de doubles diplômes pour se positionner à l'international. Aujourd'hui, deux explorations sont faites et aboutiront très probablement, l'une avec l'université de Saint-Gall (en Suisse) qui est une très bonne université dans le domaine du management, et avec la Stockholm School of Economics (avec qui nous avons déjà des doubles diplômes avec PSIA),
- Un projet avec le Colegio de Mexico avec l'École urbaine (excellente institution d'Amérique latine),
- Un projet avec UCLA et l'école urbaine.

Ces sujets reviendront dans notre actualité et nous aurons l'occasion d'en reparler, mais je souhaitais simplement vous les indiquer le plus en amont possible. J'ai terminé sur le premier sujet. Souhaitez-vous que l'on s'arrête sur celui-là puis que l'on revienne sur le second ?

Vous avez aussi des documents sur les étudiants étrangers en échange à Sciences Po. Je vais vous commenter ces éléments. Ces étudiants sont nombreux et leur présence est très importante pour Sciences Po. Bien qu'il soit intéressant de parler de leur nombre, la question importante est de comprendre pourquoi il y en a. Je distingue trois raisons très fortes :

- Ces étudiants constituent la base de l'échange – je soulignais précédemment la valeur « échange » – avec 450 partenaires universitaires dans le monde pour permettre la mobilité des étudiants de Sciences Po, notamment pour la troisième année du collège universitaire. Je rappelle qu'environ 1300 étudiants (sur les 1500 d'une cohorte d'étudiants du collège universitaire) vont partir à l'étranger sur la base de l'échange. De même pour certains étudiants en Master.
- Ces étudiants étrangers présents à Sciences Po en échange sont en cours de scolarité dans d'autres institutions et ils apportent un regard étranger et comparatiste sur nos formations, à travers l'expérience qu'ils vivent ici. C'est un élément dont nous avons à nous saisir, car ce qu'ils nous disent, ce qu'ils font, et la manière dont ils procèdent, sont des informations qui peuvent nous être extrêmement utiles dans le rapport que nous avons avec les universités dans le reste du monde pour ne pas être isolé.

- Ces étudiants sont et seront les ambassadeurs de Sciences Po, car ils repartent dans leurs institutions. Ils seront positifs ou négatifs en fonction de leur expérience à Sciences Po. Il y a plus de 1500 étudiants qui viennent chaque année, et pour Sciences Po, ces derniers jouent un rôle formidable dans la construction de notre notoriété à l'international. Ces 450 universités, parmi les meilleurs du monde, proviennent de plus de 50 pays et se trouvent notamment dans des capitales. L'image de Sciences Po que ces étudiants vont alors porter à leur retour est fondamentale.

Nous sommes très attentifs au nombre d'étudiants étrangers présents à Sciences Po. C'est un nombre choisi. Un équilibre s'opère avec les départs des étudiants en troisième année de Master de Sciences Po à l'étranger. On ne peut pas augmenter ou réduire ce nombre d'un coup de baguette magique. D'autre part, ces étudiants en échange viennent à Sciences Po par choix, car ils n'ont aucune obligation de mobilité internationale. Cela révèle une action positive à l'égard de notre institution. Il faut donc faire en sorte qu'ils viennent régulièrement chaque année. Leur absence serait dramatique pour notre institution.

Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? Vous disposez de ces chiffres donc je vais être très rapide. Sur la période 2015-2016, il y a 2042 semestres. Nous présentons ces chiffres de la sorte, car un étudiant étranger en échange peut rester les deux semestres ou ne rester qu'un des deux semestres. Le nombre d'étudiants est ainsi moins révélateur que le nombre de semestres où nous avons un étudiant étranger. Je rappelle qu'environ 1200 étudiants de troisième année vont être à l'étranger chez un partenaire, ce qui représente 2400 semestres et souligne un certain équilibre. Par ailleurs, nous sommes particulièrement sensibles aux variations. Au regard des trois années précédentes, vous constaterez qu'il y a une petite baisse sur l'année 2015-2016, et nous sommes très attentifs pour faire en sorte que cette baisse ne se poursuive pas. Les attentats en France et à Paris ont pu jouer un rôle important et cela risque encore de durer.

Je vous ai indiqué des éléments concernant les nationalités, car cela me semblait intéressant. La provenance des étudiants étrangers à Sciences Po est corrélée en fonction des destinations de départ des étudiants de troisième année et de Masters de Sciences Po. La demande des étudiants de Sciences Po vers les pays anglo-saxons est très forte. Cela se comprend et se justifie. C'est la raison pour laquelle 35% des étudiants que nous recevons en échange sont anglo-saxons. De plus, 28% sont de l'Union européenne, 25% d'Amérique du Nord, 17% d'Asie, et 9% viennent d'Amérique latine. Cela reflète donc les demandes des étudiants de Sciences Po pour aller à l'étranger. Sur l'un des tableaux fournis, il y a d'un côté les nationalités des étudiants et de l'autre celles des universités. Par exemple, il y a 372 étudiants de nationalité américaine pour l'année 2015-2016, mais il y a 458 étudiants qui viennent d'universités américaines. Si l'on se penche sur les universités d'origine, on remarque que 45% des étudiants en échange viennent d'une université anglo-saxonne, 31% viennent d'une université d'Amérique du Nord et 28% de l'UE. Le reste se répartit assez bien, car l'Asie est très présente, l'Amérique latine est présente, de même que le Moyen-Orient et l'Afrique.

Il est intéressant de noter que ces étudiants étrangers viennent massivement à Paris, mais on observe une augmentation importante vers le campus de Reims, et nous souhaitons que cela se poursuive. Cette tendance est liée à l'évolution de la politique générale de Sciences Po en matière d'offre de son collège universitaire. L'idée étant qu'il y ait davantage d'étudiants étrangers en échange à Reims et un peu moins à Paris. C'est un mouvement compliqué, car je rappelle que ces étudiants étrangers n'ont aucune obligation, et le choix de Paris demeure très fort par rapport aux villes de province.

Le choix des langues est un point extrêmement important. 51% des étudiants étrangers en échange ont fait le choix d'un programme en anglais, 35% ont fait un choix bilingue (français-anglais) et 14% ont fait le choix du français. C'est un reflet de la réalité du monde dans lequel nous vivons. Notre effort à tous est de faire en sorte que l'anglais ne soit pas totalement dominant, et qu'il y ait ce bilinguisme à chaque fois qu'on peut le construire. À savoir que les étudiants qui ne maîtrisent pas le français peuvent venir à Sciences Po, et qu'ils peuvent s'intéresser au français. De cette manière, nous travaillons le mieux possible pour développer la francophonie. Ce point me paraît extrêmement important.

Concernant le choix des cours, je vais vous donner quelques éléments que vous n'avez pas dans le document. En principe, un étudiant en échange doit choisir au moins 30 crédits ECTS par semestre, de la même manière qu'un étudiant de Sciences Po qui part à l'étranger. Cela équivaut à la charge de travail dans un semestre selon l'Union européenne. Nous constatons que 25% des étudiants étrangers en échange choisissent de prendre un peu moins de 30 ECTS, et 75% prennent 30 crédits ECTS ou un peu plus. Cela veut dire que des étudiants étrangers en échange viennent à Sciences Po en ne prenant pas une charge complète de travail. Cela peut s'expliquer par deux raisons probables :

Premièrement, ils souhaitent avoir du temps pour visiter le pays.

Deuxièmement, en raison d'une maîtrise plus difficile d'une scolarité dans un contexte étranger qui a une approche et des modes de fonctionnement différents. Certains élèves prennent ainsi moins de crédits pour être sûr de pouvoir les obtenir en s'appliquant davantage.

Très en amont, au moment où ils s'inscrivent, on demande aux étudiants étrangers en échange de choisir des Majeures (Majeure 1 ou Majeure 2) parmi les six disciplines suivantes : relations internationales, science politique, économie, humanités, droit, et histoire. Concernant la Majeure 1, 33% de ces étudiants prennent une Majeure relations internationales, 27% en science politique, 16% en économie, 13% en humanités, 7% en droit et 4% en histoire. Sciences Po est donc massivement repérée par ces étudiants (dans ces 450 très bonnes universités) pour son excellence dans les domaines des relations internationales et de la science politique.

Pour que les étudiants en échange puissent repartir avec des crédits ECTS et un certificat, on a construit des parcours pour qu'au total les étudiants puissent suivre un certain nombre de cours, dont certains en anglais. Cependant, les étudiants français qui sont dans le cadre de leurs études au niveau du collège, ici à Paris, sont peu présents dans les cours en anglais. En conséquence, nous avons pu constater qu'au fil du temps les étudiants étrangers étaient relativement séparés des étudiants français. Heureusement, il y a une plage de recouvrement, et je pense que vous avez chacun des expériences à ce sujet (en tant qu'étudiant ou enseignant). Malgré tout, c'est un élément qu'il convient de souligner. J'en ai terminé. Pardonnez-moi d'avoir été aussi long sur les deux sujets.

b) Questions et observations

Myrtille PUISEUX

Tout d'abord, merci pour votre présentation très complète. Je voudrais juste revenir sur un point qui n'a pas été évoqué et qui concerne le taux d'abandon des étudiants en échange et des interrogations qui en découlent. Comment expliquer un taux aussi élevé (7% en 2015-2016) sachant que ce taux est moindre pour les étudiants de Sciences Po qui partent en échange ?

Victor RENAUDIER

J'ai deux points. Tout d'abord, je suis assez sceptique concernant votre interprétation de l'explication de la baisse assez significative du nombre d'étudiants étrangers à Sciences Po : - 7,4% (Master et Bachelor confondu) entre 2013-2014 et 2014-2015 (avant les attentats) et ensuite une baisse plus légère de 4,7% entre 2014-2015 et 2015-2016. Les attentats ont plutôt eu tendance à atténuer la baisse (sic) qui reste tout de même très forte. Je ne sais pas si vous avez d'autres explications. Cela pourrait porter préjudice à l'image de notre école. Je n'ai aucune idée de la raison qui pourrait expliquer cette situation. Je souhaiterais avoir votre avis sur la question.

Deuxièmement, je souhaiterais savoir si vous envisagez un jour de créer des doubles diplômes pour l'École de droit de Sciences Po qui n'en dispose pas à l'heure actuelle. Beaucoup d'universités françaises ou étrangères disposent de doubles diplômes en droit, qu'il s'agisse d'Assas qui a des admissions directes à l'ESSEC et des doubles diplômes à Berlin ou à Londres. Je sais que de nombreux étudiants en droit sont intéressés par ce genre de doubles diplômes.

Céline BENTZ

Je souhaite juste faire encore une petite remarque au sujet des doubles diplômes internationaux. Vous l'avez souligné vous-même, ils sont extrêmement centrés sur un certain nombre de zones du monde (Amérique, Europe puis Asie et Australie). Pour des campus comme Menton (Europe-Afrique), il

serait sûrement intéressant d'avoir des partenariats au Moyen-Orient et en Afrique. Êtes-vous en train de travailler spécifiquement sur la création de partenariats avec ces deux zones du monde ? Si tel est le cas, quel est l'état d'avancement de ces projets ?

Emma ARCHER

Pour rejoindre la question de Monsieur RENAUDIER : avez-vous un feedback un peu plus qualitatif, et non seulement quantitatif, concernant les impressions des étudiants, et les forces et faiblesses de l'institution ? Quels sont les axes futurs que vous souhaitez développer pour l'attractivité de Sciences Po ?

Hugo LABART

En lien avec ce feedback qualitatif, dans mon expérience personnelle, j'ai déjà eu des retours d'étudiants étrangers qui sont souvent un peu déçus du manque de regroupement avec les étudiants de Sciences Po, et du manque de pratique du français à Sciences Po quand ils sont dans un programme anglophone à court ou moyen terme. Qu'envisagez-vous pour remédier à cette situation ?

Francis VERILLAUD

À propos du taux d'abandon, il faut noter que celui-ci concerne des étudiants avant qu'ils ne viennent à Sciences Po. Il ne s'agit pas de personnes qui sont ici et qui repartent. Les étudiants en échange doivent faire leur choix pour Sciences Po aux environs du mois d'avril, et il se passe beaucoup de choses entre le moment où ils se décident à candidater et le moment où ils vont venir. Je vous rappelle, une nouvelle fois, qu'ils n'ont pas l'obligation d'aller à l'étranger. Le taux d'abandon est, au contraire, assez faible si on le regarde dans ce cadre-là. Ce serait très inquiétant s'il s'agissait d'abandons en cours de route.

En ce qui concerne la baisse du nombre d'étudiants étrangers à Sciences Po, je l'ai peut-être expliqué trop rapidement, mais il y a un fine-tuning qui s'opère. C'est important d'équilibrer. Il y a des étudiants qui s'en vont et d'autres qui viennent. La baisse que vous observez, durant les années précédant les attentats, coïncide simplement avec la volonté de Sciences Po de faire en sorte qu'il n'y ait pas une augmentation trop importante du nombre d'étudiants. Cela répond en partie à la question qualitative. Le fait que 1500 étudiants étrangers viennent et reviennent chaque année à Sciences Po est un élément qualitatif. Le bouche-à-oreille fonctionne de manière pleine et entière. Si un étudiant rentre dans son université et explique que les cours de Sciences Po ne sont pas bons, je peux vous assurer que ce sont 15 étudiants de son université ne viennent pas l'année suivante. Or ce n'est pas le cas. Si l'on rentre dans le détail, université par université, et nous ne constatons pas de replis complets sur certaines universités. Au total, il y a une satisfaction des étudiants, mais je ne peux pas la mesurer sous l'angle d'une enquête. Nous avons tout de même une réponse par les retours des étudiants là-dessus.

Une nouvelle fois, je suis très attentif à la baisse du nombre des étudiants due aux attentats pour l'année qui est en cours. Les effets seront notables cette année, mais nous ne disposons pas encore des chiffres du second semestre pour savoir si cela aura aussi un impact sur la seconde partie de l'année. On aura eu une petite baisse significative cette année liée aux attentats. Les autres raisons sont principalement liées au fine-tuning qui sert à éviter des déséquilibres, entre le nombre d'étudiants que nous recevons d'une université et le nombre de nos étudiants que l'on envoie dans cette même université.

Les doubles diplômes de niveau Bachelor existent très rarement aux États-Unis, et le Bachelor en droit n'y existe pas, mais il est présent en Allemagne, en Grande-Bretagne et dans quelques autres pays. Sciences Po n'a pas de Bachelor en droit, donc il est impossible de faire des doubles diplômes en droit de niveau Bachelor. Cependant, nous avons une forme de double diplôme Sciences Po avec des universités américaines (parmi les meilleures) avec le programme JD Master (formation usuelle aux États-Unis de Juris Doctor durant 3 ans). Une dizaine ou une quinzaine d'étudiants sont ainsi recrutés conjointement dans ce JD. Il s'agit d'un double diplôme de par son recrutement en amont, et par le fait que les étudiants viennent passer leur troisième année de JD à Sciences Po et obtiennent ainsi le diplôme de Sciences Po sur cette base-là. C'est un cas un peu particulier.

Le sujet auquel vous faites référence, c'est qu'il n'y a pas d'offres pour les étudiants de troisième année qui voudraient aller aux États-Unis dans le cadre d'un double diplôme en droit, comme on peut le faire en affaires internationales par exemple. La configuration des études de droit ne le permet pas, mais ce n'est pas faute d'essayer avec d'autres partenaires, et pas seulement aux États-Unis. C'est aujourd'hui très complexe. Je sais que les étudiants de Sciences Po vont faire des LLM dans beaucoup d'endroits. Nous sommes en train de travailler sur le sujet. Avec la Law-School de La SOAS, on devrait avoir une possibilité pour les étudiants de Sciences Po d'aller faire un LLM pris en charge dans le cadre d'un échange, et qui ne serait pas payé par les étudiants séparément, car il serait pris en charge à l'intérieur d'un double diplôme.

Concernant l'Afrique et le Moyen-Orient, vous soulignez un souci important. Aujourd'hui, la grande difficulté est de trouver des institutions qui ont les niveaux que nous voulons et qui sont sur les mêmes registres. Nous ne trouvons pas, mais peut-être faut-il franchir le pas malgré tout. Nous réfléchissons à ce sujet. Je suis preneur de toutes les idées que vous pourriez avoir afin de réfléchir sur nos relations avec un certain nombre de pays, notamment les plus pauvres. Comment fait-on pour développer des coopérations qui servent les intérêts des étudiants de part et d'autre ? La question est complexe, car il y a des sujets financiers extrêmement lourds. Il faut trouver des modalités pour appuyer financièrement ces universités partenaires, contrairement aux pays industrialisés ou émergents où chaque université assume sa responsabilité financière. Je crois avoir répondu, d'une certaine façon, à la question de l'attractivité. Je pense qu'il est très important que la place des étudiants étrangers en échange soit bien analysée dans le cadre de la réforme de l'acte II. C'est un point vraiment important. Si l'on ne tient pas compte de ces étudiants dans cette réflexion, on risque de se tirer une balle dans le pied assez importante. La réforme de l'acte II sera un élément de réponse très important pour faire qu'il y ait plus de mise en commun. L'un des éléments clés est le fait de développer des cours en anglais pour les étudiants de Sciences Po (quelles que soient leurs nationalités), et en particulier pour les Français, ce qui permettrait à ces derniers de suivre des cours en anglais naturellement et normalement, et de mélanger les étudiants internationaux et français. C'est par la langue que ça passera.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour ces explications et ce point complet. Nous en venons au deuxième point de l'ordre du jour, et je laisse toute de suite la parole à Madame LESEGRETAIN.

II. PRESENTATION DU BILAN 2016 DES ADMISSIONS

a) Exposé

Anne LESEGRETAIN

Je vais vous parler des étudiants qui viennent rejoindre les étudiants en échange pour suivre les programmes de la formation initiale. Pour le collègue universitaire, il s'agit de l'ensemble des étudiants qui viennent de l'ensemble des voies d'admission. Vous l'avez certainement observé dans le document, il s'agit des étudiants issus de la voie CEP, ceux issus de la voie que nous appelons « par examen » ou « Bac 0 » (suivant les appellations), de la voie internationale ainsi que des étudiants issus des partenariats de doubles diplômes. Je parlerai de l'ensemble de ces étudiants au niveau du collège universitaire, vous proposant un focus sur certaines populations. Vous excuserez un certain nombre de choix, mais je ne peux pas aborder l'ensemble des populations sinon je crains de déborder sur le temps qui nous est imparti.

En revanche, je reste à votre disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous pourriez avoir sur des points que nous n'allons pas aborder. Je vous propose de balayer le document ensemble et de vous parler des éléments qui sont mis en exergue, puis je répondrai aux questions plus précises.

En 2016, au niveau du collège universitaire, vous voyez une grande diversité dans le recrutement, avec des étudiants qui ont été recrutés grâce à l'ensemble de ces voies d'admission. Aucune voie

d'admission n'a eu à souffrir d'une baisse d'attractivité. Nous avons eu la même curiosité que Monsieur VERILLAUD, au sujet des attentats et nous n'avons pas noté de baisse d'attractivité concernant les étudiants étrangers qui souhaitaient rejoindre la formation initiale. Sur ce point, nous avons été rassurant au niveau Collège qu'au niveau Master.

Par ailleurs, vous notez qu'il y a une relative stabilité dans les niveaux de recrutement des étudiants, ce qui correspond au principe que Sciences Po réaffirme, soit une volonté de stabilité de ses effectifs au niveau du collège universitaire avec approximativement 1550 étudiants. Je rectifie souvent la dénomination de « concours » lorsque l'on parle de Bac 0. Les admissions ne se font pas sur concours, mais par examen, certes très sélectif. Il n'y a pas de *numerus clausus*. Aujourd'hui, en début de campagne, je ne peux pas vous indiquer que nous allons recruter 1501 ou 1538 étudiants, car s'il y a un excellent 1539^{ème} candidat, nous le recruterons. Comme vous pouvez le voir au travers des chiffres du recrutement des élèves du Collège, l'attractivité est réitérée au niveau du collège universitaire.

Vous avez déjà beaucoup parlé des étudiants étrangers, donc je vous propose de faire un focus plus important sur la voie d'admission Bac 0 qui est la population la plus représentée au collège universitaire (804 étudiants). Sur la page 3, nous pouvons noter que nous recrutons au sein de l'ensemble des filières du baccalauréat, ce qui est toujours rassurant. Si la série ES est la plus largement représentée, la proportion ne change pas drastiquement entre la population des candidats et la population des admis. C'est important pour nous. Cela veut dire que les meilleurs de chacune des séries ont la possibilité d'exprimer leur talent, et que nous allons recruter, au sein de chacune des séries, pour assurer la diversité du corps étudiant qui est issu de cette population Bac 0. C'est un phénomène que nous continuons d'observer avec attention d'année en année et qui se révèle vrai en fin de campagne. C'est un élément de diversité. Il est vrai que ce mot est très souvent utilisé, mais cela se traduit pour nous de manière différente, par une représentativité de l'ensemble de ces séries mais aussi par des admis en provenance de l'ensemble des départements et des régions.

Vous le voyez dans les éléments qui vous sont présentés, nous recrutons aussi bien en région parisienne qu'en dehors, ce qui tend à dissiper la caricature qui voudrait que nous recrutions majoritairement en région parisienne. Au contraire, une très large majorité des 804 admis sont issus d'un territoire hors région parisienne. C'est une réalité qui s'impose et qui ne découle pas d'une volonté affirmée dès le début de la campagne d'admission auprès des évaluateurs. Nous observons un seul phénomène assez fort sur lequel nous aimerions avoir plus de diversité, il concerne le genre. Nous l'observons d'année en année. Il y a toujours beaucoup plus de jeunes femmes qui se portent candidates et qui sont admises : 37% d'hommes rejoignent les bancs du collège universitaire et 63% de femmes. Cela constitue le point de diversité le moins flagrant, je le regrette. Cependant, c'est un phénomène qui reflète aussi ce qui se passe dans l'enseignement secondaire, et je ne regrette pas que nous n'agissions pas de manière volontariste pour recruter plus de garçons pour augmenter le ratio.

Je vais revenir sur la page 2 pour évoquer un élément abordé précédemment, au travers de la montée des effectifs de Reims. Nous sommes remontés aussi dans les années pour pouvoir suivre ce mouvement dans le temps. En 2011, nous avons 962 admis sur le campus de Paris pour 660 admis en 2016. Cela reflète l'accompagnement de la politique des effectifs de Sciences Po et la croissance affirmée de certains campus (notamment Reims), ainsi que des travaux effectués sur un certain nombre d'entre eux. Au fil des années, j'ai pu observer que les candidats, à travers leurs questions, et les admis, a posteriori, connaissaient de mieux en mieux les campus, et les bénéfices qu'ils pouvaient tirer du fait de suivre leur scolarité sur des petites entités et l'intérêt des projets éducatifs. Cela laisse la place à plus de diversité dans le choix des candidats dans leurs dossiers de candidatures.

Une nouvelle fois, je suis obligée de faire des choix dans les éléments que je vous présente mais n'hésitez pas à relayer vos questions.

Je vais à présent aborder le niveau Master en me focalisant uniquement sur la population des nouveaux entrants. Il s'agit uniquement d'élèves qui ne sont pas issus du collège universitaire et qui rejoignent les élèves du collège universitaire au sein des écoles et des Masters. Ces élèves sont issus d'autres parcours très diversifiés. Ils ont effectué leur parcours soit en France soit à l'étranger, vous les trouvez dans le tableau indiqués soit sous l'appellation « procédure française » (ou « par examen ») soit « procédure internationale ». La procédure française comprend également les Conventions. Pour rappel les conventions constituent un ensemble d'écoles (d'ingénieurs, d'art, etc.) et de parcours universitaires très diversifiés avec lesquels Sciences Po a signé une Convention, permettant aux

étudiants de ces écoles d'intégrer directement la phase d'admission (il s'agit de la ligne « dont Conventions » dans le tableau).

Vous observez qu'il y a beaucoup plus d'admis issus de la voie internationale et il faut apporter un éclairage à cette donnée. Nous en avons discuté récemment avec Cornelia. Ce document a vocation à évoluer dans sa forme l'an prochain afin que nous puissions vous fournir des explications plus claires. Lorsque nous lisons ces chiffres, avec un recrutement de la population à l'international aussi élevé par rapport à la population issue des cursus français, on peut légitimement se poser des questions. Ces chiffres prennent en considération le fait que les recrutés sur le marché international se placent dans un marché extrêmement concurrentiel. Souvent, les populations d'étudiants internationaux, qui postulent chez nous, ne sont pas toutes présentes ensuite à la rentrée, contrairement à la population recrutée par voie d'examen qui tend à être beaucoup plus présente. Ce sont des éléments qui sont pris en compte dans le taux de recrutement, mais que vous ne voyez pas apparaître dans les chiffres.

Ensuite, vous avez le détail du recrutement école par école. Ce qui a changé en 2016, en terme de visibilité pour les candidats, c'est le regroupement d'un certain nombre de Masters qui étaient isolés au sein de l'École urbaine. De la même manière, en 2017, d'autres Masters présentés ici de manière singulière seront hébergés par la future École du management et de l'innovation. La procédure internationale est toujours très largement portée par PSIA qui attire une population internationale très forte.

C'est un mouvement qui continue de s'affirmer. Les écoles et les Masters ont naturellement un vivier de recrutement qui est différent. Pour sa part, l'École des affaires publiques travaille particulièrement à augmenter le nombre d'étudiants internationaux grâce à des cours qui sont de plus en plus dispensés en anglais. Il y a quelques années, le Master affaires publiques était destiné exclusivement aux candidats franco-français. Cela traduit une réflexion de Sciences Po pour faire évoluer un certain nombre de viviers, qui étaient traditionnels et naturels, dans notre institution, depuis des années. C'est un élément supplémentaire de diversité, et nous nous en réjouissons. Cependant, aujourd'hui et de manière générale, nous sommes encore dans des schémas qui ne reflètent pas de manière évidente ce que je viens de vous expliquer.

Avant de conclure, je regrette que le bilan ait été effectué un petit peu tôt cette année, mais des éléments supplémentaires seront ajoutés l'an prochain, notamment concernant les nouveaux programmes des Masters en un an. C'est une nouvelle offre, particulièrement attractive, qui a ouvert l'année dernière, et qui a été développée pour une nouvelle population de jeunes professionnels et de jeunes diplômés. Elle a d'ores et déjà permis d'attirer environ 250 candidatures. Cette offre a tendance à se renforcer.

b) Questions et observations

Hugo LABART

J'ai une question concernant les chiffres de la procédure d'admission au collège universitaire. Pourriez-vous préciser ce que recouvre le nombre de candidats inscrit à la fois pour l'examen et pour la procédure CEP ? S'agit-il des candidats qui déposent leurs dossiers ou de ceux qui sont inscrits au début de la procédure ? Je souhaiterais connaître la différence entre les deux afin de pouvoir évaluer la différence du taux de sélection.

Céline BENTZ

Vous mentionnez que les personnes émanant du collège U, et qui sont dispensés d'examens, car sélectionnés sur dossier, représentent 10 à 12%. C'est une question récurrente pour les futurs candidats qui se s'interrogent sur les critères adoptés et sur la justification de cette première sélection.

Anne LESEGRETAIN

Concernant la première question, le terme « inscrits », dans la population Examen Bac 0, regroupe les candidats qui ont validé un dossier avec l'ensemble des éléments constitutifs de celui-ci, à savoir 5528 candidats. En ce qui concerne les CEP, c'est un petit peu différent, car il s'agit de la première phase de l'admissibilité pour laquelle nous collaborons avec les lycées. Les chiffres qui sont indiqués

représentent les candidats qui ont, eux-mêmes, présenté un dossier. Nous avons fait évoluer cet élément, et maintenant, nous demandons aux élèves des lycées CEP de déposer aussi un dossier. Cela permet à ces élèves de réfléchir à leur parcours et, de notre côté, de pouvoir disposer de dossiers beaucoup plus construits au moment de l'entretien. Si nous discutons avec les lycées, le chiffre est en réalité plus important que les 774 candidatures indiquées dans le tableau, mais plutôt aux alentours de 1000. Un certain nombre de ces élèves suivent des ateliers, mais peut-être qu'entre le moment où ils démarrent ces ateliers en Première ou en Seconde et le moment du dépôt du dossier, ils ont changé d'avis. En effet, environ 1000 élèves ont été intéressés par les ateliers et la procédure, mais finalement 774 ont matérialisé cette intention par le dépôt d'un dossier en bonne et due forme dans l'outil de gestion des candidatures.

Concernant la dispense d'examen, je crains d'être un peu moins précise. Il s'agit toujours d'une alchimie entre beaucoup d'éléments. Il est difficile d'avoir une seule et unique réponse à cette question, car, heureusement, il n'est pas question de dire, par exemple, que toute personne qui aura telle ou telle note dans telle ou telle matière sera dispensée des épreuves de l'examen écrit. Nous recueillons plus de 5500 dossiers avec l'ensemble des bulletins depuis la seconde, les lettres de motivation, et l'ensemble des éléments que les candidats souhaitent porter à notre connaissance (passions personnelles, prix reçus lors de concours ou d'examens, etc.) et qui sont listés à travers des questions dans le dossier de candidature. Ces dossiers sont transmis à des enseignants évaluateurs, dans l'ensemble des disciplines et des lycées, qui sont habitués à décrypter des dossiers de candidats bacheliers. Ils vont être amenés à évaluer l'ensemble des parcours. Il n'y a pas de consignes numériques. Je m'appête à rencontrer les évaluateurs, et il ne s'agira pas de leur imposer de dispenser un nombre arrêté de dossiers. Tout l'enjeu de l'évaluation du dossier est d'arriver à faire ressortir approximativement 10% des meilleurs dossiers, parmi la cinquantaine de dossiers qu'ils ont à traiter. Très généralement, ce sont les dossiers qui montrent le moins de failles sur le plan académique depuis la seconde et qui suivent une progression. Ce sont des élèves qui ont d'excellents commentaires de la part de leurs professeurs et qui ont des rangs excellents dans leurs classes respectives. C'est l'addition de tous les éléments qui permet, à un certain nombre d'entre eux (approximativement 10% des dossiers), d'être une évidence pour l'évaluateur. Ce n'est pas une science totalement exacte sinon nous utiliserions un QCM, ce qui serait plus simple. C'est une réponse qui n'est malheureusement jamais pleinement satisfaisante pour les candidats qui aimeraient avoir des recettes. Cependant, je me réjouis que nous n'en ayons pas, car cela laisse la place au qualitatif et à cette vision particulière sur les dossiers.

Cornelia WOLL

Il est important de rappeler que le taux d'échec d'une personne dispensée de l'examen écrit n'est pas beaucoup plus rassurant que pour une personne qui n'en a pas été dispensée. La dispense de l'examen écrit n'est pas un gage obligatoire de réussite à l'entretien.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour tous ces éléments, et pour cette présentation très complète effectuée dans un *timing* parfait.

III. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS (PARTIE 2)

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous en venons à un ensemble de points concernant la vie étudiante. Après avoir validé la liste des associations reconnues lors d'un précédent CVEF, nous examinons les dossiers des associations qui n'avaient pas pu, pour diverses raisons, respecter le calendrier initial. Nous n'avons qu'un seul cas

d'association qui demande une reconnaissance et qui ne soulève pas de difficulté. Est-ce que la question de la reconnaissance de l'association EQUAL soulève des interrogations ?

b) *Vote*

Clément DELORAS

Je vais donc mettre aux voix cette reconnaissance. Y a t'il des procurations ?

Ismahane GASMI

Monsieur MARIANI à Madame JEAN, Monsieur NDIAYE et Monsieur PERELMAN à Monsieur GROS.

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : 11 voix pour et 3 abstentions.

L'association EQUAL est reconnue à l'unanimité des voix exprimées.

IV. INITIATIVES ETUDIANTES

a) *Exposé*

Sébastien THUBERT

Je vais resituer très rapidement. L'initiative étudiante, qui est un nouveau dispositif (adopté lors du vote du règlement de la vie étudiante en juin), permet aux étudiants de pouvoir agir sur un semestre ou une année, dans un cadre beaucoup plus souple que celui de la reconnaissance des associations, et permet de déployer un projet seul ou à plusieurs. Pour rappel, cette procédure aura lieu en début de chaque semestre. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement, cela s'est effectué un peu tardivement sur ce semestre. On espère que ce sera plus tôt lors du prochain semestre et dans un calendrier plus étalé. Une phase de candidature des projets a débuté en ligne le 28 septembre et s'est terminée le 4 octobre. Pendant une semaine, nous avons fait une navette avec les campus pour voir si c'était en accord avec les principes du règlement de la vie étudiante, et pour demander des précisions aux porteurs de projets afin d'avoir une vision un peu plus claire. Nous avons eu 64 candidatures dont 63 ont été validées pour la procédure. Un étudiant a retiré son projet, car il s'est associé avec une association déjà existante.

Afin de pouvoir être sélectionné, il faut recueillir un certain nombre de soutiens. Ils sont calculés pour les campus sur un pourcentage de 5% par rapport aux étudiants régulièrement inscrits sur le campus (y compris les 3^{ème} année). Les chiffres sont indiqués sur le tableau. Il y a une exception concernant le campus de Paris où le Conseil de la vie étudiante avait décidé de limiter à 120 le nombre de soutiens requis. Chaque étudiant de Sciences Po inscrit (13 183 étudiants y compris les étudiants en échange) dispose de la possibilité de soutenir 3 projets parmi ceux qui leur sont proposés sur leur campus de rattachement. Effectivement, d'un campus à l'autre, nous avons des nombres de candidatures de projets extrêmement différents. À Paris, c'est moins surprenant, nous avons 50 projets candidats, car c'était plus ancré dans les habitudes avec la procédure de reconnaissance des associations, et sachant aussi qu'il y a beaucoup plus d'étudiants. Le dispositif est nouveau pour les campus en région. Si l'on prend l'exemple du campus de Menton, où il y avait déjà un processus un peu similaire dans la procédure de sélection des associations, on voit qu'il y a plus de projets.

Le 11 octobre, nous avons diffusé le catalogue de toutes les candidatures (présentation en français et en anglais, type catégorie, etc.) par campus à l'ensemble des étudiants qui pouvaient voter. Du 12 au 17 octobre, une plateforme de vote a été ouverte par le prestataire qui avait déjà été choisi pour les élections et les désignations dans les instances. C'est un prestataire qui est habitué à faire ce genre de dispositif. Il nous fallait une solution technique pouvant être éventuellement basculable sur un vote physique. J'insiste, car le dispositif qui est mis en place pour le recueil des soutiens est forcément adapté au nombre de candidatures. Par exemple, il est bien évident que l'on ne mettrait pas en place une procédure électronique si nous n'avions que 10 projets candidats sur le semestre de printemps. De plus, il était nécessaire d'avoir une solution qui puisse assurer la sincérité élémentaire d'un scrutin : le

fait que nous n'ayons pas accès aux éléments de vote de chaque personne, et l'utilisation d'une urne électronique, afin que l'on ne puisse pas faire de recouplement entre les projets soutenus et les personnes qui avaient voté. De ce fait, les soutiens portés aux projets n'apparaissaient pas en temps réels. C'est une solution qui avait été écartée, entre autres, par notre prestataire.

4120 étudiants ont participé au scrutin, ce qui représente plus de 30% de participation et qui correspond à l'étiage que nous pouvions attendre. Nous souhaitons une communication plus importante, mais celle-ci va s'intensifier lors des semestres à venir, car il fallait que nous testions aussi cette solution. On pense que cela va susciter de l'intérêt sur les campus en région avec une mobilisation plus importante. Vous pouvez observer l'ensemble des résultats sur le document. Nous n'avons pas communiqué aux candidats le nombre de soutiens qu'ils ont reçus. C'est une information qui vous est réservée afin d'éviter les effets de compétition qui n'ont pas forcément de sens. En revanche, nous leur avons juste indiqué que, sous réserve de la validation définitive par le Conseil de la vie étudiante aujourd'hui, ils étaient retenus ou pas pour qu'ils puissent commencer à s'organiser et que nous puissions déjà commencer à les accompagner.

Sur l'ensemble des initiatives qui étaient candidates, seule 9 n'ont pas atteint le seuil et uniquement sur le campus de Paris. Il faut savoir que, dans ces 9-là, deux étaient très proches du seuil. Nous nous sommes alors rapprochés d'eux afin de voir comment nous pourrions les accompagner sur leur projet. Le projet « Tous Jeux tout Flamme » s'est arrêté tout seul à leur propre initiative. Concernant l'autre projet, sur la projection d'un documentaire, nous sommes en train de voir avec la porteuse de projet afin que cette projection puisse avoir lieu, soit dans le cadre d'une dérogation, ou avec une autre association. Nous avons incité les autres candidatures à se reporter candidat en janvier et à améliorer et à affiner leur communication. La bonne nouvelle, et c'est ce à quoi nous nous attendions, c'est que nous nous retrouvons avec le même nombre de projets portés sur le campus de Paris (75) que les années précédentes auxquels se rajoutent les 40 autres projets étudiants. Cela répond à la crainte d'un abaissement du nombre de projets, que certains avaient exprimé lors du vote du règlement de la vie étudiante. Il est aussi intéressant d'observer la tonalité des projets qui sont portés. Il n'y a que 9 initiatives étudiantes qui sont portées par une association. Les autres sont parfois soutenus par un seul ou deux étudiants. Il faudra regarder ça de près, car cela permettra peut-être de faire éclore une autre dynamique de la vie étudiante. Je pense avoir fait le tour du sujet.

Maxime GABORIT

Nous entendons vos changements sur les changements dans la procédure de reconnaissance. Cependant, cela ne nous empêche pas d'avoir quelques désaccords sur le sujet. Nous avons quelques réserves quant à la manière dont s'est déroulée la procédure. Comme vous l'avez dit, le changement de formule s'est accompagné d'un changement important, et dont les étudiants n'avaient pas été informés jusqu'au jour de la procédure. Le nombre de soutiens, qui étaient auparavant visibles en temps réel, a disparu. Jusqu'à aujourd'hui, cette visibilité n'avait posé de problèmes à personne, notamment au sujet de la confidentialité. Il faut également faire attention aux glissements discursifs entre le fait de parler de procédure de reconnaissance ou de vote et de scrutin. On parle en premier lieu de procédure de reconnaissance et cela n'engageait pas le fait de cacher les soutiens en temps réel. On parle aujourd'hui de vote, alors que ce n'était pas l'esprit même de cette procédure-là. Cette évolution a déstabilisé énormément d'initiatives. Pour celles qui n'ont pas été reconnues, elles n'ont pas pu adapter leur communication. L'UNEF souhaite rappeler son opposition à tout frein à la vie associative. Dans ces conditions, nous souhaiterions que la DVU prenne contact avec l'ensemble des initiatives étudiantes qui n'ont pas été reconnues, de manière à pouvoir les accompagner et leur exposer clairement les possibilités qu'ils ont, dans ce semestre également, pour organiser des événements ou réserver des salles si cela est possible, en traitant avec flexibilité leurs demandes. Pour répondre à votre point sur le nombre important de votants, il faut tout de même noter qu'il est significativement inférieur au nombre de votants de l'an dernier.

Je souhaiterais terminer avec un point totalement différent, mais qui me semble important de noter. Le fait qu'une association d'une initiative étudiante, qui vise à ouvrir des salles de sieste à Sciences Po, arrive si nettement en tête doit nous interroger plus largement sur la question de la santé à Sciences Po, et notamment sur la fatigue des étudiants. Il ne faut pas laisser ce sujet aux uniques initiatives étudiantes.

Sébastien THUBERT

Sur la question de la visibilité des soutiens, il y a 5 porteurs de projets candidats, pendant la procédure, qui nous ont sollicités pour savoir où ils en étaient. Ces 5 projets ont été largement retenus. Dans ces cas-là, la seule communication qu'il y a à avoir est d'inciter au vote. Il n'y a pas l'argument de pouvoir adapter sa communication. Ce n'est pas forcément adapté. Ensuite, bien évidemment, nous accompagnons les porteurs de projets. Il faut tout de même rester dans l'esprit du règlement dans lequel la notion de sélection a été fixée, et pour laquelle le Conseil de la vie étudiante s'est clairement positionné.

b) Vote

Clément DELORAS

Je vous remercie. Je soumetts donc au vote la liste des initiatives étudiantes ainsi reconnue.

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : unanimité.

La liste des initiatives étudiantes est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

V. DEFINITION DU CONTENU DU SOCLE COMMUN DE FORMATION POUR LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Nous sommes à présent au point où nous soumettons les propositions pour le socle commun de formation. Ce socle commun, d'après le règlement de la vie étudiante et son article 27 est donc obligatoire pour les responsables des associations permanentes, et d'autre part des associations reconnues. Nous vous le soumettons et il se structure à travers 3 modules obligatoires, et 3 modules optionnels pour les personnes qui souhaiteraient aller plus loin, en fonction de l'activité qui est celle de leur structure associative. Avant de rentrer rapidement dans le détail des contenus, je précise qu'il ne faut pas le confondre avec le séminaire sur l'engagement citoyen et le projet associatif. Nous avons reçu plusieurs mails à cet égard, et ce sont deux choses totalement distinctes. Le séminaire, de son côté est proposé tous les semestres (automne et printemps). Il est optionnel et traite des questions associatives au sens large. Ici, le socle commun que nous vous proposons traite avant tout des questions internes à Sciences Po.

- Notamment dans son module 1, qui se veut généraliste, où l'on explique aux responsables associatifs comment ils peuvent naviguer dans l'écosystème interne à Sciences Po.
- Le deuxième module est consacré à toutes les questions d'égalité, d'une part, et d'accessibilité d'autre part. Ce module en particulier sera organisé avec notre référente égalité femmes-hommes.
- Ensuite, le troisième module sera consacré à la lutte contre le harcèlement sexuel, également co-animé avec la référente égalité femmes-hommes, et probablement même avec l'Institut de santé génésique, qui est un partenaire au sein de la COMUE USPC.

Ces trois modules sont réellement obligatoires pour les responsables associatifs. Nous allons tenir au moins une session en présentiel, peut-être deux si possible, et nous allons les enregistrer pour les personnes qui ne pourront pas y assister en personne, afin qu'elles puissent en prendre connaissance à distance. A priori, nous allons les proposer durant le semestre d'automne, donc rapidement avant la fin du semestre, pour ensuite passer aux formations optionnelles pendant le semestre de printemps :

- la première sera articulée autour des conduites à risque en milieu festif, sujet qui nous remonte de plus en plus.
- Le deuxième module optionnel traitera de la gouvernance,
- avant un troisième qui sera consacré aux gestes de premiers secours.

Victor RENAUDIER

J'ai deux remarques. La première sur le module 1 : j'ai observé, en étant encore responsable associatif, qu'il existe des gros problèmes de formation aux questions juridiques. La lecture des statuts, à titre d'exemple, certaines personnes ne savent pas même ce que sont les statuts. La passation des pouvoirs, également, que vous avez mise dans les modules optionnels, quelques notions clés de comptabilité, et également l'écriture des procès-verbaux. Je pense qu'il s'agit de questions qui doivent être abordées obligatoirement lorsque l'on est responsable associatif. Ma deuxième remarque porte sur le module optionnel n°2. Si l'accessibilité est une question qui nous paraît fondamentale, la formation à l'égalité est une formation idéologique, et vous ne faites rien de moins qu'un prosélytisme de pensée unique, qui nous dérange beaucoup. Cela peut être très utile lorsque vous êtes responsable d'un parti politique à Sciences Po, mais dans d'autres associations qui n'ont pas de buts d'égalité, nous n'en voyons pas l'intérêt. Nous voyons cela comme de la provocation.

Fanny CHEVALIER

Nous sommes très satisfaits du contenu du socle commun, notamment, en ce qui nous concerne, pour la centralité de la question de l'égalité dans cette formation. Nous nous demandions s'il ne serait pas aussi important que le module sur la sensibilisation aux conduites à risque en milieu festif ne soit obligatoire pour toutes les associations désirant organiser des soirées. Il y a tout de même un certain nombre de problèmes assez graves qui ont eu lieu lors de soirées à Sciences Po. Il serait intéressant de le lier au harcèlement sexuel, et peut-être au module n°3. Enfin, nous nous demandions si dans l'optique de la réforme du Collège universitaire, et de son parcours civique, cette formation ne pourrait pas être créditée afin de valoriser l'engagement associatif.

Andreas ROESSNER

Concernant la question de M. RENAUDIER – pour laquelle nous vous remercions – : formation juridique, les statuts, passation de pouvoir, etc., tout cela fait précisément l'objet du séminaire auquel j'ai fait référence. Ainsi, pour les élèves qui s'intéressent à ces questions en particulier, n'hésitez pas à vous inscrire au séminaire sur l'engagement civique et le projet associatif. Si vous ne pouvez pas y assister en personne, ce projet-là est depuis ce semestre disponible sur Moodle. Vous l'avez donc en ligne, c'est la version anglaise qui a été enregistrée pour la rendre accessible au plus grand nombre. Tout y est, et vous avez également accès à un grand nombre de documents de support, qui vous permettront de mieux vous familiariser avec ces questions-là. En revanche, s'il s'avère que c'est un réel besoin au sein des responsables associatifs, il n'y a aucun inconvénient à ce que nous en prenions note pour les semestres ou l'année à venir. Tout cela n'est pas gravé dans le marbre, s'il y a des besoins qui émergent, nous pouvons réfléchir à intégrer ces questions dans les formations obligatoires. À titre personnel, cela ne me pose aucun problème.

Cornelia WOLL

Si je peux me permettre de répondre, je pense qu'il y a une confusion entre les questions d'égalité et les questions de genre. Ici, il s'agit de questions d'égalité, et vous voyez qu'il y a à la fois les questions d'égalité de genre hommes-femmes, et les questions d'égalité d'accessibilité en handicap. Je ne vois pas d'idéologie dans un travail sur les questions d'égalité. En revanche, si quelqu'un souhaite poursuivre sur les questions liées au genre, là je vous suis plus. Mais je pense qu'il y a une confusion dans la manière dont vous avez formulé cette question, par rapport à ce qu'il en est.

b) Vote

Nombre de votants : 14.

Résultat du vote : 12 voix pour et 2 abstentions.

Les projet de socle commun de formation pour les responsables associatifs est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Sébastien THUBERT

Si vous me permettez juste une remarque : la formation en milieu festif est une formation obligatoire au règlement. Toutes les associations qui organisent des événements festifs ont l'obligation de suivre ce module-là.

Maxime GABORIT

Peut-on avoir un avis de la direction sur les crédits.

Cornelia WOLL

Oui, pardon, je ne vous ai pas répondu. Nous sommes très favorables à la proposition, nous allons l'étudier pour voir quelle mise en œuvre, mais c'est bien noté.

VI. VALIDATION DE LA CONVENTION-CADRE POUR LES ASSOCIATIONS PERMANENTES

a) Exposé

Clément DELORAS

Je vous rappelle qu'il s'agit des associations permanentes qui bénéficient d'un statut spécifique au sein de Sciences Po, et qui à ce titre bénéficient notamment d'une subvention particulière. La convention a vocation à réguler les relations entre Sciences Po et les associations, et l'utilisation et le bon usage de cette dotation.

Andreas ROESSNER

Tout à fait. Merci Monsieur le Président, vous avez bien résumé, je ne pense pas ajouter grand-chose, pour ma part.

Nicolas GUERRERO

Je vous remercie Monsieur le Président. Tout d'abord, bravo et merci aux auteurs de ce projet, pour cette trame, en particulier MM. ROESSNER et THUBERT, qui ont travaillé dessus. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'un projet, d'une mouture, qui peut donc appeler une poursuite de la réflexion. Ce document appelle à mon sens une série d'observations, à la fois en droit et en opportunité. Comme l'ordre du jour de la présente séance est assez chargé, je n'en évoquerai que quelques-uns de manière assez concise. Je me permets de proposer, si M. le Président est d'accord, qu'un groupe de travail soit chargé d'en parfaire la rédaction, pour prolonger la réflexion. Je me tiens à disposition pour évoquer davantage dans le détail ces différents points. J'en évoquerai juste quatre. Dans l'ensemble l'idée de réguler les relations entre les associations et Sciences Po est parfaitement légitime, nous sommes ensuite sur de la rédaction.

- Le premier point concerne l'article 2, puisqu'un certain nombre d'obligations sont indiquées. Ma première remarque est que l'on indique une série d'obligations sans préciser les sanctions en cas de méconnaissance. Je suis donc un peu gêné, car j'ai l'impression d'une flamme qui ne brûle pas vraiment. Il me semble que quand on précise des obligations, il faut préciser ce qu'il se passe dans l'hypothèse où on ne les respecte pas. Surtout que l'on indique que l'association se porte fort de l'application de ces principes par ses membres. J'ai ainsi une remarque sur le fond et sur la forme. Sur la forme, une convention de porte-fort est quelque chose d'assez précis, car il s'agit de l'hypothèse où quelqu'un s'engage envers une autre à reporter le consentement d'un tiers. Ici, c'est un peu différent, car à mon avis, ce que vous voulez dire est le fait que l'association certifie que ses membres respecteront ces règles. Il s'agit ainsi d'une chose assez différente de l'hypothèse où l'on a un tiers qui libérerait le porte-fort. Surtout que – je voudrais le rappeler –, il existe une distinction entre la responsabilité des membres et la responsabilité de l'association elle-même. Le principe est que les membres d'une association sont responsables envers les tiers, selon le droit commun, et ne peuvent pas engager

l'association, sauf à en être des mandataires ou des préposés. Il me semble donc que sur cet article 2, il y a quelques points à revoir.

- Sur l'article 4B, on évoque une procédure d'avis, puisqu'il est indiqué qu'il y a un avis préalable : « *Tout démarchage et tout projet de partenariat financier ou en nature avec une institution publique ou une entreprise privée, ou tout autre type d'acteurs, doit être soumis pour avis préalable par l'association et la direction de la stratégie et du développement.* » En effet, pourquoi pas, j'en vois bien l'intérêt, mais je pense qu'il serait souhaitable de préciser la forme que prend à la fois la saisine, l'avis (avis simple ou conforme), le délai, ce qu'il se passe en cas de silence (acceptation ou refus), ce qu'il se passe si l'avis est négatif, etc. Il s'agit vraiment de préciser, et éviter qu'il y ait une insécurité juridique.
- Dans l'article 5B, il est indiqué « *Sciences Po se laisse la possibilité de retirer le statut d'association permanente à l'association, dans l'hypothèse où le bilan présenté par l'association ne serait pas approuvé par Sciences Po* ». Je dirais deux choses : d'abord, sur le bilan, par principe, c'est l'organe délibérant de l'association qui approuve les comptes. Mais il n'est pas exclu qu'une association accepte de prévoir de mettre en place des dispositifs de contrôle, par une autre instance de contrôle. Mais dans ce dernier cas, cela doit apparaître de manière suffisamment claire, soit dans les statuts de l'association soit dans le règlement intérieur de l'association. Ici, nous sommes dans une convention qui lie l'association à Sciences Po, or la jurisprudence dit que l'instance de contrôle doit être précisée dans le règlement intérieur et dans les statuts. Dans ce cas-là, il faudrait d'une part imposer aux associations de prévoir cette instance de contrôle, et d'autre part, compte tenu du fait que c'est le CVEF qui a reconnu les associations permanentes, il me semble que le CVEF doit apparaître dans une articulation qui reste à définir, dans la procédure qui consiste à retirer. Ceci, dans un souci de parallélisme des formes.
- Dans l'article 8, alinéa 2, lorsque l'on dit : « *Sciences Po pourra résilier la convention pour tout motif, sans que l'association ne puisse demander des dommages et intérêts à ce titre* », les trois mots « pour tout motif » appellent de ma part des observations. Tout d'abord, car même en matière de contrats administratifs, l'administration ne peut totalement librement résilier unilatéralement un contrat administratif. Il existe des conditions qui s'appliquent, or il me semble qu'ici, il y a un point de fragilité juridique, et il serait souhaitable de préciser cela, à la lumière de la jurisprudence sur les contrats administratifs (notamment les arrêts Commune de Béziers). Cette précision se ferait également dans un souci de loyauté, et de respect de l'exécution de bonne foi des conventions.

Je me tiens à disposition de ce groupe de travail pour parfaire à la rédaction de cette convention, et à nouveau, je tiens à dire que même si j'ai exprimé des réserves, cette convention est selon moi une très bonne idée.

Maxime GABORIT

Je vais être assez bref, car M. GUERRERO a évoqué de nombreux points sur lesquels l'UNEF avait des réserves. Je vais ainsi plus évoquer le fond que la forme juridique. Voici les deux points qui nous paraissent importants.

- Dans l'article 5B, le fait que Sciences Po ait le droit de retirer le statut d'association permanente, sur le seul fait de son budget nous semble problématique, dans la mesure où cela ne laisse aucune marge d'indépendance à l'association.
- Deuxième point également évoqué par M. GUERRERO, à savoir l'article 8 sur la résiliation de la convention : nous avons peur qu'une telle clause permettant de résilier la convention pour tout motif n'entraîne un régime arbitraire, ou du moins qui puisse ne pas être fondé sur la résiliation de ces conventions, notamment en milieu d'année pour les associations qui auraient déjà des projets en cours.

Clément DELORAS

Compte tenu de ces observations, est-ce que le mieux ne serait pas, comme cela a été suggéré de prendre le temps de constituer un groupe de travail pour traiter au fond les points évoqués ? Comme l'exprimait M. ROESSNER lors de la réunion préparatoire, il n'y a pas de soucis pour le versement des dotations, car le CVEF a autorisé la direction à procéder d'ores et déjà à ce versement. Ainsi les

associations concernées ne sont pas dans une situation d'impossibilité de fonctionnement. Même s'il est important que nous puissions donner un cadre juridique à cela le plus rapidement possible, nous ne sommes pas dans une situation d'urgence absolue. Ainsi, au regard de ce qui vient d'être exprimé, prenons-nous le temps de retravailler le projet ? Nous pourrions ainsi éventuellement le peaufiner avec des avis éclairés bienvenu. Quelle est votre position ?

Andreas ROESSNER

Je pense en effet qu'il y a deux solutions : soit on adopte le texte dès à présent, sous réserve de modifications, soit on prend le temps de le retravailler. Cela peut se faire en Commission de la Vie Étudiante (CVE), dans un format qui permettrait à la fois aux étudiants, aux enseignants et aux salariés de s'exprimer.

Clément DELORAS

Je pense effectivement que la solution de la CVE pourrait permettre d'avancer et avoir un texte rapidement, quitte à le valider rapidement la prochaine fois, vu que nous avons déjà eu le débat de fond. Est-ce que cette solution convient à tout le monde ?

Il est ainsi décidé de surseoir à statuer au profit de la CVE et de la prochaine CVEF.

VII. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 18 OCTOBRE 2016

Le relevé de décisions du CVE du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

VIII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal du CVEF du 03 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Les instances ont été saisies d'une situation particulière, qui est celle de Reims, où un enseignant fait l'objet d'une procédure RH. Il n'appartient pas au CVEF de se prononcer sur le contenu et les modalités de la procédure de ressources humaines. Néanmoins, je pense qu'il est important que nous soyons informés des conséquences sur la vie étudiante, et notamment sur la formule pédagogique, et la continuité de l'enseignement qui relèvent des compétences du CVEF. Je suis certain que Mme WOLL pourra nous apporter un certain nombre de précisions à ce sujet.

Cornelia WOLL

Il s'agit d'Olivier RUCHET, qui est enseignant, certes, mais est surtout le responsable du programme Euro-Américain de Reims. Il est actuellement en procédure de licenciement, et vous avez été plusieurs à solliciter la direction de Sciences Po sur ce sujet. Il y a d'abord eu un mail d'explication qui a été envoyé aux enseignants et aux étudiants, puis des réponses de Frédéric MION à plusieurs reprises. Il a reçu les étudiants au sein de Sciences Po et a envoyé une lettre avant le précédent week-end. Sur le fond, nous ne souhaitons pas nous exprimer, car il s'agit d'une procédure encadrée par des règles très précises. Les différends que nous avons avec la personne en question n'ont pas vocation à être étalés dans les détails. En revanche, Frédéric MION a déjà clarifié que ce qui était expliqué dans la presse et sur les réseaux sociaux, à savoir que la cause du licenciement avait un lien avec la réforme du Collège

universitaire, était inexact. Un désaccord sur l'Acte II n'est pas la raison de ce licenciement. Ensuite, il y a des différends que nous avons avec lui, il y a des procédures qui vont les encadrer, qui ne sont pas celles de cette instance.

Pour ce qui concerne l'organisation et la suite, il y a un programme pédagogique, et il est évident qu'il est extrêmement important d'une continuité parfaite pour les enseignants et les étudiants. Le départ de M. RUCHET ne doit pas mettre en question le fonctionnement de ce programme. La responsable pédagogique, Johanna MAGIN, a déjà pu prendre la plupart des dossiers en cours, et elle connaît bien car elle travaillait aux côtés d'Olivier RUCHET depuis un moment. Par ailleurs, nous sommes en train de mobiliser une personne en renfort, notamment pour conseiller les étudiants pour la troisième année. Nous travaillons enfin plus largement à une réorganisation du campus du côté pédagogique pour pouvoir mettre en œuvre une montée en puissance. Vous n'êtes pas sans savoir que Reims est l'un des campus qui ne cessent de croître, qui est un élément clé du projet du Collège universitaire. Il est donc évident qu'il nous tient particulièrement à cœur que tout se passe dans les meilleures conditions.

Clément DELORAS

Merci beaucoup pour ces précisions. Avant de vous céder la parole, je pense effectivement qu'il est indispensable d'assurer un suivi, afin de pouvoir couper court à tout fantasme ou mythologie sur cette procédure, et bien nous assurer que tout se passe dans la meilleure des situations.

Maxime GABORIT

Oui, j'en profite pour préciser la position de l'UNEF sur ce sujet, car elle a parfois été mal comprise. Nous ne voulons pas évoquer de lien direct entre la réforme du Collège universitaire et ce licenciement. La prise de position que nous avons eue faisait écho à un certain nombre d'inquiétudes de la part d'étudiants, notamment sur les points soulevés par M. DELORAS sur le suivi, etc. La situation actuelle de réforme du Collège universitaire nous a juste invités à demander davantage de précisions sur ce licenciement, en ayant tout à fait conscience que toutes les causes ne pouvaient être évoquées. Il s'agissait plutôt de calmer les tensions, que les entretenir.

Cornelia WOLL

Ceci est bien noté. J'ai oublié un point : une réunion est prévue entre Nathalie JACQUET, directrice du campus de Reims et les délégués (*students representatives*) du campus. Cette réunion est prévue mardi soir à 17h30, et elle pourra également donner des éléments encore plus précis sur la continuité et le suivi du programme en nommant tous les interlocuteurs.

Clément DELORAS

Merci beaucoup pour ces précisions. Quelques points successifs. Nous parlions justement du suivi de l'acte II du Collège universitaire : dans les étapes prochaines, Bénédicte DURAND s'était proposée pour faire un suivi en réunion informelle avec les élus des différents conseils. J'avais pu en parler avec Nicolas METZGER, et il nous semblait pertinent de faire une réunion conjointe entre CVEF et Conseil de l'Institut, pour ne pas multiplier les rendez-vous. Nous allons donc prochainement vous inviter à une réunion de suivi informelle des travaux de préparation de cette prochaine étape, de façon à ce que nous ayons une meilleure association en cours de route. La date retenue serait le 1^{er} décembre, cela vous sera confirmé par mail. Toujours concernant le Collège universitaire, le prochain point de rendez-vous – formel cette fois-ci – devant le CVEF sera le 30 janvier 2017, et il est envisagé que cette réunion du CVEF se tienne à Reims, car nous avons tous émis le souhait de ne pas toujours se réunir à Paris, mais d'aller également à la rencontre des campus. Reims est un choix pertinent car il s'agit d'un campus qui doit monter en puissance.

Nous aurons à traiter avant la fin de l'année des règlements intérieurs, à savoir celui de la Commission de suivi social et – si nous y arrivons – celui du CVEF proprement dit. Nous allons tout faire pour vous adresser ces documents le plus rapidement possible, de façon à ce que vous puissiez en prendre connaissance et que nous puissions échanger, et les ajuster au besoin.

Victor RENAUDIER

Oui, cela concerne tous les étudiants. Il y a eu un changement cette année que vous n'aviez pas vu. Les semaines de révision avant les examens ont été remplacées par les semaines de Grand Oral, alors qu'avant le Grand Oral avait lieu avant les semaines d'examens, nous avons donc avant, cette semaine de révision qui nous permettait tout simplement de réviser. Les semaines 13 de rattrapage sont souvent les semaines 12, voire les deux semaines en même temps, avec les absences de divers professeurs. Cela pose de gros problèmes pour ce semestre qui sont sûrement inchangeables, car il est beaucoup trop tard. Nous souhaiterions cependant que pour le semestre prochain, au minimum, et également à l'avenir, il y ait cette semaine de révision.

Pascale LECLERCQ

Je peux apporter quelques précisions. Cette année, la semaine de révision n'a pas été supprimée, mais seulement réduite à 3 jours de révision, au lieu d'une semaine habituellement. Cette situation est due à l'allocation des jours fériés sur laquelle nous n'avons pas de maîtrise. Je peux également vous rassurer sur le calendrier de l'année prochaine qui nous permettra de dédier à nouveau une semaine entière aux révisions / rattrapages.

Victor RENAUDIER

Je ne vois pas quels sont les 3 jours auxquels vous faites allusion.

Pascale LECLERCQ

La dernière semaine contient 3 jours de révision et 3 jours de cours.

Victor RENAUDIER

En ce qui me concerne, techniquement, je devais avoir cours le samedi avant les partiels. Nous avons réussi à programmer un cours de 4 heures le samedi matin, afin d'avoir cours avant les partiels. Il n'y a donc pas 3 jours de révision.

Clément DELORAS

Si vous le permettez, je pense qu'effectivement, ce point mériterait d'être regardé précisément lors des prochaines séances, et que nous puissions y revenir, quitte à ce que nous fassions un petit bilan sur les conditions du déroulement du semestre. Je sais que pour les enseignants, la question d'avoir peu de marge de manœuvre pour rattraper d'éventuels cours est aussi problématique.

Andreas ROESSNER

Juste une petite remarque concernant le règlement intérieur du CVEF. Je doute que nous soyons en mesure de le faire d'ici la fin de l'année civile. Nous sommes disposés à y travailler, mais en termes de calendrier, je ne suis pas sûr que cela soit faisable.

Clément DELORAS

C'est bien noté. Aux ambitieux, rien d'impossible ! Je vous remercie de votre présence, et vous souhaite une très bonne fin de journée.

Clément DELORAS lève la séance à 10 h 18.